

**Monsieur le Préfet du Maine et Loire**

Préfecture de Maine-et-Loire

Place Michel Debré

49934 ANGERS cedex 9

Lorient, le 17 Décembre 2013

*Objet : Exploitation d'un parc de 4 éoliennes (6,48MW) et un poste de livraison sur la commune d'Armaillé (49) soumis à autorisation ICPE, par la société Futures Energies Landes de Pruillé*

Références :

- Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux ICPE
- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- Décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- Décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n°76-663 relative aux ICPE
- Décret n° 2011-985 du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L 553-3 du code de l'environnement
- Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement
- Arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent
- Circulaire du 29 août 2011 relative aux conséquences et orientations du classement des éoliennes dans le régime des installations classées faisant notamment état de la réalisation par l'Institut National de l'Environnement industriel et des Risques (INERIS) de l'étude de danger générique, pour l'ensemble des parcs éoliens terrestres soumis à une autorisation d'exploiter
- Circulaire du 17 octobre 2011 relative à l'instruction des permis de construire et des demandes d'autorisations d'exploiter d'éoliennes terrestres

Considérant le décret n° 2011-985 du 23 août 2011 susmentionné modifiant la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) afin d'y ajouter la rubrique N° 2980 visant les parcs éoliens, La société projet *Futures Energies Landes de Pruillé*, portée à 100% par FUTURES ENERGIES SARL, société à responsabilité limitée, au capital social de 30 000 000 euros, dont le siège social est situé au 2, Place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 826 753 – engage, conformément à la réglementation en vigueur, une procédure de demande d'autorisation d'exploiter pour le parc éolien sis sur le territoire de la commune d'Armaillé (49).

Je soussigné, Claire LEBAS, Responsable du développement Ouest de FUTURES ENERGIES SARL, ai l'honneur de solliciter votre bienveillance, et demande l'autorisation d'exploiter un parc éolien sis sur le territoire de la commune d'Armaillé (49).

Pierre PARVEX

Président Futures Energies Landes de Pruillé

PO. Claire LEBAS

**FUTURES ENERGIES Landes de Pruillé**

2, place Samuel Champlain – 92400 COURBEVOIE

Tél. +33 (0)2 97 88 35 20

[www.gdfsuez.com](http://www.gdfsuez.com)

société par actions simplifiée à associé unique et capital variable, inscrite au RCS de Nanterre sous le SIRET : 793 040 296 00014